

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 MARS 2022

### BUDGET PRINCIPAL

#### 1- Approbation du compte de gestion 2021

En fonctionnement, les dépenses réalisées s'élèvent à 457 511.39 € et les recettes s'élèvent à 601 219.15 €, d'où un résultat positif de 143 707.76 €.

En investissement, les dépenses réalisées s'élèvent à 245 108.37 €, le déficit reporté est de 230 395.15 € et les recettes s'élèvent à 445 123.18 €, d'où un résultat négatif de 30 380.34 €

#### Approbation du compte administratif 2021

Monsieur le Maire explique que le compte administratif reprend les mêmes données que le compte de gestion. Il ajoute les montants des restes à réaliser, 304 818.38 € en dépenses et 195 635.30 € en recettes. Le compte administratif fait donc apparaître un excédent à la section de fonctionnement de 143 707.76 € et un déficit à la section d'investissement de 139 563.42 €. Le résultat est donc de 4 144.34 €.

#### 2- Affectation du résultat

Après avoir voté le compte administratif, Monsieur le Maire expose les données de l'affectation des résultats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 139 563.42 €

Report excédentaire en fonctionnement : 4 144.34 €

#### 3- Vote des taux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de maintenir les taux 2021 pour l'année 2022, afin de ne pas impacter le budget des habitants,

<b>TAXES DIRECTES LOCALES</b>	<b>TAUX</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35.55 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	92.84 %

#### 4- Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de Fonctionnement	590 663.48 €	590 663.48 €
Section d'Investissement	810 395.72 €	810 395.72 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 401 059.20 €</b>	<b>1 401 059.20 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité approuve ce budget,

## **BUDGET COMMERCE**

### **4- Approbation du compte de gestion 2021**

En fonctionnement, les dépenses réalisées s'élèvent à 1 528.80 € et les recettes s'élèvent à 10 768.52 €, d'où un résultat positif de 12 768.50 €.

En investissement, les dépenses réalisées s'élèvent à 87 523.68 €, le déficit reporté est de 5 141.60 € et les recettes s'élèvent à 445 123.18 €, d'où un résultat négatif de 21 819.98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve,

-

### **5- Approbation du compte administratif 2021**

Monsieur le Maire explique que le compte administratif reprend les mêmes données que le compte de gestion. Il ajoute les montants des restes à réaliser, 325 023.16 € en dépenses et 383 954 € en recettes. Le compte administratif fait donc apparaître un excédent à la section de fonctionnement de 12 768.50 € et un déficit à la section d'investissement de 11 914.46 €. Le résultat est donc de 854.04 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve,

### **6- Affectation du résultat**

Après avoir voté le compte administratif, Monsieur le Maire expose les données de l'affectation des résultats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 11 914.46 €
- Report excédentaire en fonctionnement : 854.04 €

### **7- Vote du budget primitif 2022 du budget Commerce**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	11 622.56 €	11 622.56 €
Section d'Investissement	405 591.02 €	405 591.02 €
TOTAL	417 213.58 €	417 213.58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité approuve

-